



**Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information
et de la Communication**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/123/F/2024-2025
POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES BATTERIES AVEC TOUS LES
ACCESSOIRES**

Date de publication : 8 / 10 / 2024

Date d'ouverture : 7 / 11 / 2024

OCTOBRE 2024

A small, handwritten blue mark resembling a stylized '3' or a similar symbol is located in the bottom right corner of the page.

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL DNCMP/²³⁸/F/2024-2025 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES BATTERIES AVEC TOUS LES ACCESSOIRES

Date de Publication : 18/10/2024

Date d'Ouverture des offres : 7/11/2024

1. Objet du marché

Le Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication (SETIC) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour «la fourniture et installation des batteries avec tous les accessoires» dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la 2ème partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé à 100% sur le budget ordinaire de l'Etat, exercice 2024-2025.

3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le délai de livraison est fixé à quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la date de réception du bon de commande mais les soumissionnaires peuvent proposer des délais les plus courts

4. Allotissement

Le marché est constitué d'un seul (1) lot

5. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison est fixé à quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la date de réception du bon de commande.

Les livraisons seront adressées au SETIC, Boulevard Melchior Ndadaye, immeuble «L'OREE DU GOLF», 1^{er} étage, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél : +257 22258750

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 8h30min à 15h00, heure locale à l'adresse ci-après : Secrétariat du SETIC, Boulevard Melchior Ndadaye, immeuble « L'OREE DU GOLF », 1^{er} étage, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél : +257 22 25 87 50. Il pourra également être obtenu physiquement sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF) non remboursables, versés sur le compte **N° CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du SETIC **Boulevard Melchior Ndadaye, immeuble « L'OREE DU GOLF », 1^{er} étage, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél : +257 22 25 87 50** au plus tard le ~~7~~ **11/09/2024** à 10 h 30 min. Elles porteront obligatoirement la mention : Dossier D'appel d'Offres National Ouvert DNCMP/ /F/2024-2025 à n'ouvrir qu'en séance publique du ~~7~~ **11/09/2024**, à 11h00. L'ouverture des offres aura lieu le ~~7~~ **11/09/2024** à 11 h 00 dans la salle de réunion du SETIC, Boulevard du 1er Novembre, immeuble « L'OREE DU GOLF », 1^{er} étage, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél : +257 22 25 87 50. Les offres déposées après la date et l'heure indiquées feront objet d'irrecevabilité.

9. Délais d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires, à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à 1 000 000 BIF (un million de francs burundais) La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres, les adresses physiques et électroniques des institutions financières émettrices de ces garanties. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le ~~10~~ **11/09/2024**

LE Secrétaire Exécutif du SETIC

Bienvenu IRAKOZE

